

lubrité de l'air & la santé des habitans, par quelque autre moyen à la satisfaction du Roi de la Grande-Bretagne.

ART. XIV. La France restituera tous les Pays appartenans à l'Electorat d'Hanovre, au Landgrave de Hesse, au Duc de Brunswick & au Comte de la Lippe-Buckebourg, qui se trouvent, ou se trouveront, occupés par les armes de S. M. Très-Chrétienne. Les Places de ces différens Pays seront rendues dans le même état où elles étoient quand la conquête en a été faite par les armes Françoises; & les pièces, d'artillerie qui auront été transportées ailleurs, seront remplacées par le même nombre, de même calibre, poids & métal.

ART. XV. En cas que les Stipulations contenues dans l'Article XIII. des Préliminaires, ne fussent pas accomplies lors de la signature du présent Traité, tant par rapport aux évacuations à faire, par les Armées de la France, des Places de Cleves, de Wesel, de Gueldres & de tous les Pays appartenans au Roi de Prusse, que par rapport aux évacuations à faire par les Armées Britannique & Françoises, des Pays qu'elles occupent en Westphalie, Basse-Saxe, sur le Bas-Rhin, le Haut-Rhin & dans tout l'Empire, & à la retraite des troupes dans les Etats de leurs Souverains respectifs; Leurs Majestés Britannique & Très-Chrétienne promettent de procéder de bonne foi, avec toute la promptitude que le cas pourra permettre auxdites évacuations, dont ils stipulent l'accomplissement parfait avant le 15. de Mars prochain, ou plutôt si faire se peut; & Leurs Majestés Britannique & Très-Chrétienne s'engagent de plus, & se promettent de ne fournir aucun secours dans aucun genre, à leurs Alliés respectifs, qui resteront engagés dans la guerre d'Allemagne.

ART. XVI. La décision des prises faites en tems de paix par les Sujets de la Grande-Bretagne sur les Espagnols, sera remise aux Cours de Justice de l'Amirauté de la Grande-Bretagne, conformément aux regles établies parmi toutes les Nations; de sorte que la validité desdites prises entre les Nations Britannique & Espagnole, sera décidée & jugée selon le Droit des Gens & selon les Traités, dans les

Cours